

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Bourgogne-Franche-Comté

**Décision n° 6792 du 15 mai 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale du Doubs**

NOR : INTJ1712138S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Doubs,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 16803 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630349S),

Décide:

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2017:

Da Rocha Michaël NIGEND : 243 459 NLS : 8 096 314

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2017:

Gherardi Maxime NIGEND : 338 990 NLS : 8 108 165

Chauvin Laurent NIGEND : 218 922 NLS : 8 071 559

Perraud Philippe NIGEND : 163 449 NLS : 8 020 072

Guyot Jean-Michel NIGEND : 171 549 NLS : 8 026 192

Vejux Sylvain NIGEND : 190 317 NLS : 8 039 392

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 mai 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale du Doubs,*
E. LANGLOIS